

## Les chasses du prince Bandar

*Emmanuel Grégoire \**

Le prince saoudien Bandar Ben Abdul Rahamane Ben Saud se rend, chaque année, en Afrique de l'Ouest pour y chasser l'outarde, l'autruche et le gros gibier qui parcourent les zones semi-désertiques et désertiques du Sahel. Selon de nombreux écologistes africains, il décima déjà une bonne partie de la faune sauvage en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso. Au Niger, il poursuit son œuvre dévastatrice en toute impunité car ses moyens financiers lui permettent de se soustraire à la loi (la chasse a été prohibée au Niger de 1972 à 1996) : le prince ne manque pas de distribuer des prébendes dans les plus hautes sphères de l'État, quel que soit d'ailleurs le régime politique (civil ou militaire), afin de s'adonner à sa passion : la chasse aux faucons.

En m'appuyant sur les témoignages que j'ai recueillis au Niger, je vais d'abord décrire brièvement l'organisation matérielle et le déroulement de ses chasses très particulières. Je m'attacherai ensuite à analyser les rapports entre le prince Bandar et les différents pouvoirs qui se succédèrent à la tête de l'État nigérien depuis la Conférence nationale (1991). Enfin, à travers la famille Sidi Mohammed qui est son représentant au Niger, j'envisagerai les relations qu'entretiennent les milieux d'affaires nationaux avec le Maghreb et la péninsule Arabique.

### Le déroulement des chasses

Dans ses chasses au Niger où il séjourne environ un mois par an, le prince Bandar est accompagné d'une centaine de personnes. Outre son fils, il est entouré de courtisans, de chasseurs, de médecins, de vétérinaires, de photographes, de griots, de domestiques (valets de chambre, cuisiniers, préparateurs de thé), de chauffeurs, de mécaniciens et de fauconniers : ces derniers s'occupent des rapaces princiers, chaque individu ayant en charge de huit à dix faucons (ils sont généralement une dizaine de personnes). Le prince n'emploie guère de main-d'œuvre nigérienne, ayant prévu tout le personnel nécessaire pour être autonome : il peut toutefois recourir à quelques chauffeurs et à des personnes en brousse qui lui apportent du lait de chamelle ou se chargent de déplumer les outardes et les autruches et d'égorger les moutons, les gazelles ou les antilopes

---

\* Directeur de recherche à l'IRD, Laboratoire « Sociétés du Sud et développement ».

qui lui seront servis à son repas du soir. Enfin, l'escorte princière ne compte aucune femme.

Son convoi est composé d'une trentaine de véhicules tous immatriculés en Arabie saoudite, l'un d'entre eux servant de chambre (climatisée) au prince. Les autres sont des tout-terrain utilisés au transport de sa suite, des camions de ravitaillement en vivres et en carburant et des engins frigorifiques destinés aux denrées périssables et à recevoir les animaux tués au cours de la chasse. Quelques camions sont aménagés avec des grillages pour transporter ses faucons ou le gibier capturé vivant. Enfin, l'escorte est encadrée par les forces armées nigériennes qui assurent sa sécurité, tâche d'autant plus impérative que le prince se rend dans des régions qui ont été touchées par la rébellion touarègue. C'est donc un convoi très hétéroclite qui traverse ainsi le Niger depuis Niamey et à destination de la région d'Agadès, soit près de mille kilomètres. Tranchant avec le dénuement des populations et de l'environnement, une telle *armada* ne passe évidemment pas inaperçue en brousse où les paysans et les éleveurs manifestent un étonnement non dissimulé à son passage, tout en sachant très bien ce qui le conduit dans la région.

Les zones de chasses se situent dans les départements de Tahoua et d'Agadès : ce sont les régions de l'Azaouahg (Tasara, Tchîn-Tabaraden, Tillia), de l'Ighazer (Teguidda-n-Tessoum, In-Abangharit) et, dans une moindre mesure, le massif de l'Air peuplé plus spécifiquement d'autruches. Le prince ne chasse pas lui-même, étant donné son âge avancé. Son fils et son entourage s'adonnent donc seuls à la chasse, le prince visualisant le soir les scènes filmées par ses photographes.

La chasse au faucon nécessite une technique originale : l'objectif est de capturer des animaux vivants plutôt que morts. Aussi, les faucons doivent être nourris avec parcimonie pour être de bons chasseurs. Si le soir, ils sont correctement alimentés afin qu'ils passent une nuit paisible, les fauconniers évitent de leur donner de la nourriture le matin pour qu'ils soient affamés. Ils sont alors lâchés en brousse et suivis au plus près en voiture. Dès qu'un faucon aperçoit une proie, il s'élance sur elle pour s'en emparer. Les chasseurs doivent alors intervenir avant qu'il ne la tue et ne l'entame : pour l'apaiser, les fauconniers lui substituent un morceau de viande fraîche qu'il dévore sur-le-champ. Aux dires de témoins, les faucons ne s'échappent jamais car ils ont été apprivoisés et dressés dans de modernes fauconneries. Les chasseurs, de leur côté, tirent sans discernement sur les gazelles et les autres animaux sauvages qui se trouvent sur leur passage.

Le tableau de chasse du prince à la fin de son séjour est impressionnant : quelques dizaines d'antilopes et de gazelles et surtout plus d'une centaine, voire davantage, d'autruches et d'outardes. Ces dernières sont recherchées en Arabie saoudite où leur viande est appréciée et donc coûteuse. Selon mes informateurs, le prince Bandar offre quelques bêtes à la famille royale à laquelle il n'est pas apparenté, afin de s'attirer ses faveurs. Il en commercialise d'autres dans sa chaîne d'hôtels où l'outarde et l'autruche figurent à la carte. Les animaux capturés vivants sont destinés à la reproduction dans des fermes d'élevage. Si la chasse constitue pour le prince une distraction, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit sans doute également d'une opération économiquement rentable, malgré le coût élevé du voyage et des infrastructures nécessaires à de telles équipées : une outarde se vendrait en effet autour de 350 000 francs CFA en Arabie saoudite.

Une fois la chasse terminée, l'avion personnel du prince le ramène avec sa suite dans son pays. Ses véhicules restent à Niamey où ils sont entreposés dans un garage qu'il possède à proximité de l'aéroport. Récemment, il acheta à Agadès un vaste terrain où il fit construire une maison et des entrepôts. Le chantier fut confié à un entrepreneur qui n'est autre que le frère cadet de son représentant au Niger, Hassane Sidi Mohammed, qui est à présent un des plus grands commerçants du Niger.

Ces chasses au faucon se font au vu et au su de beaucoup de Nigériens malgré leur caractère illicite : le prince Bandar parvient toujours à contourner la législation en trouvant de sérieux appuis au sommet de l'État.

### **Le prince Bandar et le pouvoir politique**

Depuis le début des années quatre-vingt, le prince Bandar se rend donc, presque chaque année, dans les départements de Tahoua et d'Agadès pour s'adonner à la chasse. Celle-ci étant prohibée afin de protéger une faune sauvage en voie de disparition, le prince éprouve quelques difficultés dans son entreprise, se heurtant à l'hostilité croissante des gardes forestiers et des écologistes nigériens. Pour contourner ces opposants, il s'assure la complicité des autorités afin d'obtenir les dérogations nécessaires : ses récentes chasses n'ont pu se dérouler sans de sérieux appuis politiques que le prince a toujours su trouver, sous le régime de transition issu de la Conférence nationale comme sous les présidences de Mahamane Ousmane, puis du général Ibrahim Maïnassara Baré.

Sous le régime d'exception du général Seyni Kountché, puis de son successeur Ali Saibou, ses séjours n'étaient pas ébruités : la presse indépendante qui vit le jour avec la parution du premier numéro de *Haské* en mai 1990 ne s'en faisait pas encore l'écho comme ce fut le cas par la suite. Les gardes forestiers, de leur côté, s'abstenaient de toute protestation véhémement de peur de sévères représailles de leur hiérarchie. Aussi, le prince arrivait discrètement à Niamey en décembre ou au mois de janvier et, de là, regagnait ses zones de chasse favorites.

La Conférence nationale (29 juillet-4 novembre 1991) se saisit du dossier et le transmet à la commission Crimes et Abus chargée d'enquêter sur les pratiques politiques, économiques et administratives condamnables du régime d'exception. Les délégués du forum décidèrent d'appliquer la loi dans toute sa rigueur et d'interdire par conséquent ces parties de chasse au Niger. Malgré cette disposition, en décembre 1991, le prince fit en toute illégalité, depuis le Mali, une rapide incursion de dix jours en territoire nigérien (région de Tasara) grâce à des complicités locales vraisemblablement trouvées dans les milieux arabes de cette zone d'où son représentant au Niger est originaire. Les gardes forestiers avertirent immédiatement le ministre de l'Environnement, qui envoya une délégation conduite par Mohammed Bazoum, alors directeur de l'Environnement et de la Faune. Celui-ci fit interrompre la chasse mais ne put récupérer l'intégralité du butin, estimé à plusieurs dizaines d'outardes et deux autruches, une partie de celui-ci ayant déjà été expédiée peu avant son arrivée de l'autre côté de la frontière.

Ce grave incident ne découragea pas le prince, qui retourna au Niger l'année suivante : le pays s'apprêtait alors à élire un président de la République et une

Assemblée nationale qui devaient être élus, pour la première fois de son histoire, démocratiquement. Profitant sans doute de ce que l'attention des Nigériens était davantage focalisée sur la situation politique intérieure, le prince avertit le ministre des Affaires étrangères de sa venue. Le ministre transmet l'information à son collègue de l'Environnement, qui s'opposa à un tel projet. Le prince outrepassa ce refus et intervint directement auprès du Premier ministre, Amadou Cheffou, par l'intermédiaire de Hassane Sidi Mohammed. Contre toute attente et en dépit des décisions prises par la Conférence nationale, Amadou Cheffou revint sur la décision de son ministre et accorda une autorisation exceptionnelle au prince. Officiellement, elle était la contrepartie d'une promesse faite par ce dernier, qui s'engageait à faciliter une entrevue entre Amadou Cheffou et la famille royale saoudienne afin que le royaume apporte une aide financière plus importante au Niger dont la situation économique ne cessait de se détériorer. Dans les faits, il n'en fut rien : une rumeur persistante avance plutôt qu'Amadou Cheffou négocia son accord contre des espèces sonnantes et trébuchantes...

Fort de son autorisation, le prince quitta donc Niamey avec un impressionnant convoi de véhicules, mais fut arrêté par des gardes forestiers à l'entrée de Dosso, chef-lieu de département situé à cent trente-cinq kilomètres de la capitale. Dans la confusion née des multiples palabres qui s'ensuivirent, le convoi força le barrage mais fut intercepté à Gata Bangou, village situé à douze kilomètres de la ville. Le ton montant, le prince accepta finalement de présenter l'autorisation qui lui avait été délivrée par le Premier ministre. Toutefois, les gardes forestiers s'opposèrent à la poursuite de son voyage et le reconduisirent *manu militari* à Niamey, malgré l'opposition du chef de la garde républicaine<sup>1</sup> et de ses hommes (une cinquantaine) chargés d'assurer la sécurité du prince. Le ministre de l'Environnement fut alors dépêché sur place pour négocier sa libération et la restitution de son matériel. S'il parvint aisément à obtenir la première, la seconde fut beaucoup plus difficile car le SUTEF (Syndicat unique des travailleurs des eaux et forêts) entendait confisquer ses véhicules, ses armes et les deux malles qui ne quittaient jamais le prince, l'une contenant des moyens de communication par satellites et l'autre vraisemblablement de l'argent liquide. L'incident se résolut finalement après d'âpres discussions entre le gouvernement et les militants du SUTEF : le prince fut contraint de quitter le Niger sans avoir pu s'adonner à la chasse, ses malles et ses armes, toutes gravées à son nom, ne lui étant restituées qu'au pied de l'avion, car le syndicat voulait s'assurer qu'elles sortaient effectivement du territoire national. Le gouvernement obtint néanmoins du SUTEF que ses véhicules soient entreposés dans son garage et non refoulés au Mali, comme le syndicat l'exigeait au départ.

Après cette grave déconvenue, le prince ne retourna pas immédiatement au Niger. Au début de l'année 1995, il partit, depuis Niamey où est entreposé son matériel, se livrer à une nouvelle partie de chasse dans la région de Dori au Burkina Faso. Peu avant son départ, il sollicita des autorités nigériennes une « autorisation

---

1 Celui-ci était lié par des liens de parenté à la famille Sidi Mohammed qui s'occupe des intérêts du prince au Niger. Il fut préfet de Tahoua dès la prise du pouvoir par le général Ibrahim Maïnassara Baré (27 janvier 1996), ce qui explique peut-être que le prince pût reprendre ses chasses dès le mois de décembre.

onéreuse de chasse dans la région Nord Tahoua pour une période comprise entre le 14 janvier et le 5 février 1995 ». Celle-ci lui fut accordée par Billo Soumana, ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, alors que le SUTEF avait informé celui-ci que ses adhérents s'opposeraient par tous les moyens au projet du prince.

Coïncidence ou acte délibéré, cette période était politiquement très trouble car le pays traversait une crise aiguë : le président Mahamane Ousmane, qui avait été élu à la magistrature suprême deux ans auparavant (27 mars 1993), venait de dissoudre l'Assemblée nationale, n'y ayant plus de majorité après la démission de son Premier ministre, Mahamoudou Issoufou, dont le parti (PNDS-Taraya, Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme) avait rejoint l'opposition. Les élections législatives anticipées du 12 janvier 1995 furent favorables à cette dernière, contraignant le président Mahamane Ousmane à « cohabiter » avec un Premier ministre, Hama Amadou, issu de ses rangs. C'est dans ce contexte politique pour le moins agité que le ministre Billo Soumana prit la décision, le 13 janvier 1995, soit quelques jours avant d'être remplacé par un membre du nouveau gouvernement, d'accorder une autorisation de chasse au prince. Le SUTEF lui fit part de son désaccord et l'avertit qu'il mobiliserait tous ses agents pour intercepter le convoi dès qu'il quitterait le « goudron ». Pour le syndicat, la loi devait s'appliquer à tout le monde : « Le prince pourrait très bien chasser au Niger si le décret du 10 juillet 1992, interdisant la chasse sous toutes ses formes sur l'ensemble de l'étendue du territoire national, est officiellement aboli. Il n'y a pas de raison qu'un étranger fasse ce qu'un Nigérien ne peut faire », me fit remarquer un garde forestier, qui ajouta : « De plus, il ne prend aucun permis de chasse ni n'acquitte les droits exigibles en la matière notamment sur les bêtes abattues. Or les taxes s'élèvent à 20 000 francs CFA pour la première outarde tuée et à 35 000 pour les suivantes. » En fait, le gouvernement de Mahamane Ousmane, très affaibli par la crise politique intérieure, ne se risqua point à abroger un tel décret, comme le lui suggéra pourtant le ministre Billo Soumana, de peur que l'opposition ne se saisisse de cette affaire pour le discréditer davantage encore aux yeux de l'opinion publique.

Malgré la vigilance des agents du SUTEF, le prince se rendit dans le Nord du pays (parfois d'ailleurs dans des régions où son autorisation ne s'étendait pas) où il s'adonna à sa passion sous la protection de l'armée nigérienne. Toutefois, il fut intercepté lors de son retour sur Niamey, de nouveau à Dosso, par les agents du SUTEF et des responsables d'association de défense de la nature. Ses armes et ses trophées furent une nouvelle fois saisis malgré l'opposition des militaires nigériens qui l'escortaient : « La tension était très vive entre nous autres gardes forestiers et les militaires. On a failli en venir aux mains quand un officier téléphona à l'état-major qui lui donna instruction de calmer le jeu. On a alors fouillé le convoi et récupéré des outardes, des autruches, de la viande d'antilope, mais la plus grosse partie du butin avait déjà quitté le Niger », me narra un témoin. Le syndicat porta l'affaire devant la justice, exigeant du prince saoudien une transaction de trois milliards de francs CFA en compensation du préjudice porté au pays et une condamnation du ministre Billo Soumana à payer 25 millions de francs CFA de dommages et intérêts. Pour sa défense, celui-ci avançait que le prince lui avait promis, en contrepartie de son accord, de financer un projet de développement et de faire don de trois véhicules tout-terrain au service chargé de la protection de la flore

et de la faune... Comme dans beaucoup d'affaires impliquant des personnalités politiques haut placées, les poursuites judiciaires n'aboutirent jamais: « Certains ont dû encore bien bouffer dans cette affaire », conclut amèrement mon informateur.

Ces nouveaux avatars ne découragèrent toujours pas le prince Bandar qui reprit ses parties de chasse en décembre 1996 dans un contexte juridique différent: le décret 96-161/PRN signé le 3 décembre 1996 fixait une période d'ouverture (7 décembre) et de fermeture (30 mars) de la petite et moyenne chasse au titre de la saison 1996-1997. Le prince était donc dans la légalité, débutant ses chasses comme par hasard dès le 7 décembre. Le contexte politique avait également changé puisque le régime civil avait été renversé par le général Ibrahim Maïnassara Baré (27 janvier 1996). Celui-ci, qui s'était engagé à ne rester au pouvoir que quelques mois, avait fini par se faire élire à la présidence de la République dans des conditions contestables et contestées (7 juillet 1996). Désirant donner un aspect démocratique à son régime pour satisfaire les bailleurs de fonds qui avaient suspendu leur assistance financière (à l'exception de la France), il avait organisé, au mois de novembre, des élections législatives. Celles-ci lui donnèrent une majorité très confortable, étant boycottées par l'opposition qui estimait que leur transparence n'était pas garantie. C'est donc dans une période de nouveau politiquement trouble que le prince Bandar revenait au Niger, au grand mécontentement des écologistes. Ces derniers dénonçaient la violation des conventions internationales signées par leur pays qui délimita des réserves totales de faune et classa l'outarde et l'autruche parmi les espèces protégées. Enfin, des organismes de coopération en matière de protection de l'environnement menacèrent le Niger de revoir leur plan d'aide, d'autant plus que la rébellion touarègue avait déjà fait d'importantes ponctions sur la faune sauvage, notamment dans la zone appelée le « sanctuaire des addax » [*Le Démocrate*, n° 141 du 3 février 1995].

Venu de La Mecque, le prince put, cette fois-ci, chasser en toute quiétude après avoir acquitté un permis de chasse pour lui-même et non pour chaque membre de sa suite, comme la loi l'exigeait (il ne paya pas non plus les taxes prévues sur l'abattage des animaux). Il put donc continuer en toute impunité de décimer la faune locale sous la protection bienveillante des forces armées nigériennes, notamment des fameux commandos « ninjas » qui l'accompagnaient, comme j'ai pu le constater lors de son passage à Agadès. Encore une fois, le prince avait su trouver de nouveaux appuis au sein du régime militaire, le général Ibrahim Maïnassara Baré lui donnant lui-même l'autorisation de partir en brousse. Ce n'est pas par hasard, enfin, que le ministre de l'Intérieur, Idi Omar Ango, décida au même moment de suspendre pendant trois mois le Rassemblement des verts du Niger-Ni'ima dont le responsable (Adamou Garba) ne cessait de dénoncer la violation des lois et des règlements par le prince Bandar et ses complices nigériens [*Le Républicain*, n° 269 du 10 décembre 1996].

Ce récit des relations entre le prince Bandar et les autorités nigériennes montre que, mis à part la période qui suivit la Conférence nationale, le prince bénéficia toujours du soutien actif des régimes en place: l'argent qu'il ne manque pas de distribuer est un argument très convaincant dans un pays où les autorités ne sont pas un modèle de probité. Dans ses démarches, il fut assisté de Hassane Sidi Mohammed qui lui sert d'intermédiaire auprès des pouvoirs politique et administratif. Des

rumeurs difficilement vérifiables laissent entendre qu'en 1993, Hassane Sidi Mohammed participa à une négociation qui se traduisit par le versement d'une somme de 300 millions de francs CFA pour que le prince puisse chasser dans le Nord. En 1996, le prince aurait mis à la disposition du général Ibrahim Maïnassara Baré un avion afin d'assurer le transport de pèlerins se rendant à La Mecque.

### Les milieux d'affaires nigériens et le monde arabe

Le prince Bandar est donc lié à Hassane Sidi Mohammed dont les affaires et celles de sa famille connurent un remarquable essor depuis une quinzaine d'années, au point de supplanter, en compagnie d'autres commerçants arabes et maures, les riches *al hazai* de Maradi et de Zinder qui constituaient auparavant le principal pôle du secteur privé nigérien.

De mère touarègue et de père d'origine maure, la famille Sidi Mohammed est composée de cinq frères qui sont tous de puissants hommes d'affaires. Leur père, apparenté à la chefferie d'Attar (Mauritanie), était un marabout érudit et renommé relevant de la lignée des « chérifs ». Il s'installa dans l'entre-deux-guerres dans la région d'In Gall, alors que son projet était de se rendre à La Mecque. Cette région possédait à ses yeux l'avantage de présenter de riches pâturages pour son troupeau constitué principalement de camélins mais aussi d'ovins. À la demande de leur père, ses fils aînés se lancèrent dans le commerce au début des années soixante-dix, en ouvrant une boutique d'abord à In Gall puis à Agadès, mais surtout en se lançant dans l'exportation du bétail vers le Burkina Faso, l'Algérie et plus encore la Libye. Au fil des ans, leur négoce se développa de manière spectaculaire. La famille anima, au cours des années quatre-vingt, un gros commerce d'exportation de chameaux vers la Libye (des milliers de bêtes étaient ainsi convoyées à travers le désert). La monnaie de ce pays étant inconvertible, elle opéra sous forme de troc: la vente de leur bétail donnait lieu à des importations de marchandises comme du lait en poudre, des pâtes alimentaires, du thé et des tissus, tous ces produits étant subventionnés par le régime socialiste du colonel Kadhafi. Acquis à un prix très avantageux, ils étaient revendus avec de fortes marges sur les marchés d'Agadès, de Zinder et parfois même du nord du Nigeria [Grégoire, 1999].

Leur négoce prospérant, trois des frères de la famille Sidi Mohammed quittèrent la région d'Agadès pour s'installer à Niamey, afin de donner une plus grande ampleur à leurs affaires. Hassane, âgé à présent d'une cinquantaine d'années, se lança dans l'importation de riz, du sucre, du lait, du thé vert de Chine apprécié des Touaregs et des cigarettes, nouant pour cela des relations étroites avec des sociétés européennes et asiatiques. Simultanément, il diversifia ses activités en aidant ses jeunes frères à investir les secteurs du bâtiment et des travaux publics (sociétés ESMA, Sobafor et Ebatraf) et de la réparation automobile (société Méca-Diesel). De son côté, Hassane monta, au nom de la famille, un parc de camions utilisés au transport des marchandises et des voyageurs (il possède des véhicules à six roues motrices qui franchissent aisément le désert du Ténéré pour se rendre en Libye). Il constitua également, dans les principales villes du pays, un domaine immobilier composé de terrains, de magasins, d'entrepôts et de villas qui lui permettent de détenir des titres fonciers et, par là, d'hypothéquer ces biens pour obtenir des prêts

bancaires. Si les efforts de la famille restent concentrés sur l'élevage et le négoce, celle-ci se montre néanmoins intéressée par l'industrie, comme l'illustrent les quelques projets d'investissements sur lesquels elle réfléchit actuellement.

C'est donc à travers ses liens avec le Maghreb et notamment le Sud libyen que la famille Sidi Mohammed développa initialement ses affaires : Assaïd, l'aîné de la famille, séjourna plusieurs fois en Libye et y tissa un solide réseau de relations d'affaires dans les régions de Sabbah, Mourzouk et même en Cyrénaïque (Benghazi). Lors d'un voyage officiel du colonel Ali Saïbou en Libye, Hassane parvint à faire partie de la délégation nigérienne et à obtenir du colonel Kadhafi que soient réglés les arriérés de paiement que la société d'État Murzuk Trans Desert devait aux exportateurs nigériens de camelins. Depuis quelques années, cette société s'est retirée de ce négoce, si bien que la famille Sidi Mohammed traite directement avec des hommes d'affaires libyens. Outre le négoce du bétail, celle-ci a également investi celui des cigarettes : débarqués au port de Cotonou, des cartons de cigarettes américaines sont introduits en fraude depuis le Niger en Libye et en Algérie où elles sont très recherchées. La famille Sidi Mohammed est au cœur du dispositif depuis le départ de la Sobimex, société à capitaux libanais, et possède donc tout un réseau de correspondants algériens et libyens.

Les affaires de la famille Sidi Mohammed sont davantage tournées vers le Maghreb que la péninsule Arabique. Sans toutefois connaître précisément la manière dont Hassane entra en contact avec le prince Bandar, on peut supposer que celui-ci fut recommandé par des grandes familles mauritaniennes d'Attar, amis du prince et encore proches de Hassane. Si la famille Sidi Mohammed ne semble pas entretenir de relations économiques étroites avec l'Arabie saoudite et d'une manière plus générale avec le Moyen-Orient, d'autres hommes d'affaires nigériens y ont noué des liens économiques et personnels.

Depuis quelques années, le Niger importe des marchandises, pour la plupart d'origine asiatique, qui proviennent d'Arabie saoudite. En contrepartie mais dans des proportions moindres, il exporte quelques centaines de moutons vers le royaume wahhabite à l'occasion de l'*Aïd el Kébir* et un peu de gomme arabique. Certes, ces échanges, qui se font presque exclusivement par voie aérienne, sont dérisoires par rapport à ceux qui s'effectuent avec le Nigeria ou le Maghreb<sup>2</sup>. Toutefois, ils témoignent d'un intérêt nouveau manifesté par quelques petits et grands commerçants nigériens pour la péninsule Arabique.

Ils y trouvent en effet, dans des conditions avantageuses, toutes sortes de marchandises, comme des tapis d'Orient (afghans ou iraniens) qui transitent par La Mecque, des étoffes, des bijoux en or, du matériel électroménager et hi-fi ainsi que des véhicules japonais et des pièces détachées. Ces derniers représentent sans doute le poste le plus important, comme me l'expliqua un Touareg, fournisseur d'une des sociétés minières de la région d'Arlit : « Je vais chercher des véhicules neufs et des pièces détachées en Arabie saoudite, ce royaume étant un gros client

---

2 La Direction générale des douanes estimait le commerce officiel avec l'Arabie saoudite à 250 millions de francs CFA en 1993. La même source l'évaluait à 972 millions avec l'Algérie et 1238 millions avec la Libye (le commerce de fraude non comptabilisé est plus important dans ces deux derniers cas).



de la firme nipponne Toyota. Là-bas, j'ai noué des contacts étroits avec l'importateur local, la société Sibdi de Djeddah, et invité son directeur à venir à Arlit afin qu'il se rende compte de mes besoins et me fasse des conditions plus avantageuses encore. » Ses achats en Arabie saoudite se justifient à ses yeux car, d'une part, les pièces détachées qu'ils pourraient trouver au Nigeria sont souvent des contrefaçons mal usinées; d'autre part, en Europe, les pièces d'origine japonaises pour les véhicules tout-terrain sont coûteuses et les stocks limités car ce type de véhicules y est peu commercialisé. En Arabie saoudite ou à Dubaï, elles sont au contraire disponibles, d'origine japonaise et peu coûteuses, car les taxes d'importation prélevées par ces deux pays sont peu élevées. Aussi se rend-il fréquemment en Arabie saoudite: « J'emprunte le vol Air Afrique du mercredi soir et arrive le lendemain matin à Djeddah où je rencontre mon fournisseur. Le samedi matin, je prends livraison de ma marchandise et vais l'enregistrer en "cargo-bac" à l'aéroport. Le mercredi suivant, je suis de retour à Niamey où j'effectue les formalités de transit. Mon chargement arrive à Arlit avant la fin de la semaine. »

Outre ce gros négoce<sup>3</sup>, tout un petit commerce, qui représente finalement des flux non négligeables mais difficilement quantifiables, s'effectue par le biais des pèlerins se rendant à La Mecque ou par des commerçantes nigériennes qui résident de manière quasi permanente à Djeddah. Dans le premier cas, il s'agit d'un négoce portant sur des produits aisément transportables en soute (tissus, tapis, matériel électrique). Dans le second cas, les femmes apportent en Arabie saoudite des bijoux d'Afrique de l'Ouest et divers produits d'origine européenne (parfums, sous-vêtements). Au retour, elles rapportent des bijoux en or, des parfums et des vêtements qu'elles écoulent par un système de vente à domicile auprès d'amies et non dans des boutiques. Enfin, quelques Nigériennes travaillent à La Mecque, Médine ou Djeddah comme domestiques et gagnent alors en un mois ce qu'elles gagneraient en plusieurs au Niger<sup>4</sup>.

Outre l'Arabie saoudite, des relations commerciales semblent se développer, certes encore très timidement, avec le Koweït<sup>5</sup>, les émirats de Dubaï, d'Abou Dhabi et de Bahreïn: le Niger fut d'ailleurs récemment impliqué dans une affaire des faux dinars de Bahreïn qui ont été à un moment entreposés à Niamey avant d'être réintroduits dans ce pays [*Le Républicain*, n° 391 du 24 juin 1999].

\*

Cette présentation des chasses du prince Bandar a permis d'évoquer quelques traits des relations entre le Niger et le monde arabe. La manière dont le prince Bandar parvient à faire ses chasses prédatrices est révélatrice du déséquilibre entre le Niger et son pays: le premier est une des nations les plus pauvres de la planète alors que la péninsule Arabique et le Maghreb (Libye) profitent de leurs ressources

---

3 La Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest, importateur officiel au Niger des véhicules Toyota, est fortement pénalisée par ces importations de la péninsule Arabique, qui représente plus de 60 % du marché.

4 Des réseaux de prostitution se sont mis en place entre le Niger et, d'une manière plus générale, l'Afrique de l'Ouest et l'Arabie saoudite.

5 Le Niger envoya un contingent de cinq cents hommes durant la guerre du Golfe.

pétrolières depuis de nombreuses années. Aussi, au regard d'une telle distorsion, on peut se demander si les dirigeants nigériens ont véritablement les moyens de s'opposer aux projets des ressortissants de ces pays riches, comme le prince Bandar qui doit être influent auprès de la famille royale. L'Arabie saoudite finance en effet des opérations de développement par le biais du Fonds saoudien de développement (construction de 49 magasins de stockage pour une valeur de 1,3 milliard de francs CFA en 1994) et effectue régulièrement des dons de vivres au Niger (10 000 tonnes de blé en 1991, 500 tonnes de dattes en 1994 et 300 tonnes en 1996). Cette aide saoudienne<sup>6</sup> est certes négligeable comparée à l'action des autres bailleurs de fonds, mais un État mendiant comme le Niger n'entend pas se priver d'une source d'aide quelle qu'en soit la contrepartie, comme le montre son histoire récente (reconnaissance de Taïwan en 1992 en échange d'une assistance financière<sup>7</sup>).

L'aspect religieux doit être également pris en considération dans les relations entre le prince et les autorités nigériennes désireuses d'entretenir de bonnes relations diplomatiques avec le royaume saoudien. Son influence religieuse n'est en effet pas négligeable, comme le montre le développement du mouvement *izala* d'obédience wahhabite : celui-ci effectue une percée importante dans l'Est du pays qui est très lié au Nord du Nigeria, d'où ce mouvement est bien implanté et se répand au Niger.

Comme par le passé, l'islam apporte un élément de cohésion aux réseaux sociaux et marchands qui se constituent au-delà des frontières : cet aspect joue un rôle important avec l'Arabie saoudite qui fait en sorte que les pèlerins se transforment en commerçants. Dans le négoce entre le Maghreb et l'Afrique noire, l'islam intervient de manière peut-être moins déterminante que le sentiment des commerçants d'appartenir à une même communauté : en effet, il est exclusivement aux mains d'opérateurs d'origine arabe ou maure, qu'ils soient Algériens, Libyens ou Nigériens. Les riches *al hazai* hausa de Maradi, de Zinder et de Birnin Konni sont exclus des filières et n'agissent que comme fournisseurs de produits du Sud ou revendeurs de ceux qui proviennent d'Afrique du Nord.

Les progrès réalisés en matière de transports terrestre et aérien ont incontestablement contribué à intensifier et à diversifier les échanges entre les pays africains et le monde arabe, malgré l'hostilité de l'environnement (Sahara) et les distances. De nouveaux flux marchands resurgissent comme le négoce transsaharien tandis que d'autres apparaissent, comme l'illustre le développement des échanges avec l'Arabie saoudite (des commerçants font la navette entre les capitales). De même, du point de vue humain, de nombreux jeunes ouest-africains se rendent dans le Sud libyen et algérien travailler pendant de longs mois pour amasser un petit pécule [Grégoire, 1999]. D'autres ne limitent plus leur voyage en Arabie au seul pèlerinage à La Mecque, mais tentent d'y trouver les ressources qui font tant défaut dans leur pays.

---

6 L'aide saoudienne rentre en concurrence avec celle apportée par la Libye, ces deux pays s'efforçant d'accroître leur influence respective en Afrique noire.

7 Cette reconnaissance avait aussitôt entraîné l'arrêt de la coopération chinoise qui avait pourtant de remarquables réalisations à son actif, tant dans le domaine agricole que médical.

Enfin, la langue et la culture arabe ne sont pas non plus des éléments négligeables dans la résurgence des rapports entre Afrique noire et monde arabe : il est significatif de voir se multiplier dans toutes les grandes villes du Niger des écoles franco-arabes ou arabes, comme c'est le cas à Agadès où un Algérien a récemment ouvert une école où l'enseignement est dispensé en arabe.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ALLAKAYE J.-S. [1996], « Les écolos voient rouge », *Le Républicain*, 269, décembre.  
GRÉGOIRE E. [1999], *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 339 p.  
HAMADOU Z. [1995], « Bandar et l'outarde, un ministre poursuivi en justice pour abus de pouvoir », *Le Démocrate*, 141, 3 février.  
*Le Républicain*, rubrique « Échos », 391, 24 juin 1999.